



# LENMAR®

## FICHE SIGNALÉTIQUE

Date de révision : 08-juin-2017

Numéro de révision: 1

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

**Nom du produit** ULTRALAQ PRECATALYZED WHITE UNDERCOAT  
**Code du produit** 1C-800FR  
**Code produit Alternate** HL2401  
**Classe de produit** PEINTURE DILUÉE AU SOLVANT  
**Couleur** Blanc  
**Utilisation recommandée** Revêtement de base  
**Restrictions d'utilisation** Aucun renseignement disponible

#### Fabriqué pour

Benjamin Moore & Cie Limitée  
8775, rue Keele  
Concord ON L4K 2N1  
Tél.: 1-800-361-5898  
lenmar-coatings.ca

#### Fabricant

Benjamin Moore & Cie  
101 Paragon Drive  
Montvale, NJ 07645  
Tél. : 800-225-5554  
lenmar-coatings.com

#### Numéro d'appel d'urgence

CANUTEC: 613-996-6666

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Liquides inflammables	Catégorie 2
Physical hazard not otherwise classified	Catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage

**Danger**

**Mentions de danger**

Provoque une sévère irritation des yeux  
Peut provoquer le cancer  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus  
Peut provoquer somnolence ou vertiges  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
Liquide et vapeurs très inflammables  
Matériel inflammable réactif



Aspect liquide

Odeur solvant

### Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
Utiliser l'équipement de protection individuelle requis  
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
Porter un appareil de protection des yeux/du visage  
Ne pas respirer les poussières/fumées/brouillards/vapeurs/aérosols  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude, ne pas fumer  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques  
Tenir au frais

### Conseils de prudence - Réponse

En cas d'exposition prouvée ou suspectée consulter un médecin

#### Yeux

En cas de contact avec les yeux rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
Si l'irritation oculaire persiste consulter un médecin

#### Peau

En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau

#### Inhalation

En cas d'inhalation transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

#### Incendie

En cas d'incendie utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

### Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

### Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**Autres informations**

Aucun renseignement disponible

**3. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS**

Nom chimique	N° CAS	% de Poids (max.)
Acetone	67-64-1	10 - 30%
n-Butyl acetate	123-86-4	10 - 30%
Talc	14807-96-6	10 - 30%
Titanium dioxide	13463-67-7	5 - 10%
cellulose, nitrate	9004-70-0	5 - 10%
Ethanol	64-17-5	3 - 7%
VM&P naphtha	64742-89-8	3 - 7%
Isopropyl alcohol	67-63-0	1 - 5%
Propylene glycol monomethyl ether acetate	108-65-6	1 - 5%
Isobutyl alcohol	78-83-1	1 - 5%
Toluene	108-88-3	0.5 - 1%
Octane	111-65-9	0.25 - 0.5%
Heptane	142-82-5	0.25 - 0.5%
Silica, crystalline	14808-60-7	0.1 - 0.25%

**4. PREMIERS SOINS**

**Conseils généraux**

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.

**Contact avec les yeux**

Une consultation médicale immédiate est requise. Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Contact avec la peau**

Retirer rapidement les vêtements et chaussures contaminés tout en rinçant abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation de la peau persiste.

**Inhalation**

Sortir à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.  
En l'absence de respiration, placer sous respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.

**Ingestion**

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. À moins d'une recommandation médicale, ne pas induire le vomissement. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

<b>Protection pour les secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection personnelle.
<b>Symptômes et Effets les Plus Importants</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Avis aux médecins</b>	Traiter en fonction des symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Propriétés inflammables</b>	Les vapeurs peuvent se propager jusqu'à une source d'inflammation éloignée et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent provoquer un feu à inflammation instantanée.
<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Mousse, poudre pour feux, eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
<b>Équipement de protection individuelle pour les pompiers</b>	Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	En cas d'incendie, la fumée peut contenir du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et d'autres produits de combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
<b>Risques Spécifiques à la Substance Chimique</b>	Inflammable. Retour de flamme possibles à des distances considérables. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
<b>Sensibilité à l'impact Mécanique</b>	Non
<b>Sensibilité à la Décharge Statique</b>	Oui
<b>Données sur l'inflammabilité</b>	
Point d'éclair (°F)	20
Point d'éclair (°C)	-6.7
Méthode de mesure du point d'éclair	PMCC
<b>Limites d'inflammation dans l'air</b>	
Limite inférieure d'explosion:	Non disponible
Limite supérieure d'explosion:	Non disponible

**NFPA**    Santé: 2        Inflammabilité : 3        Instabilité: 1        Spécial : Sans objet

### Légende NFPA

0=Non dangereux  
1=Faible  
2=Modéré  
3=Élevé  
4=Sévère

*Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.*

*L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au [www.nfpa.org](http://www.nfpa.org).*

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions personnelles

Enlever toute source d'inflammation. Prenez les précautions nécessaires pour prévenir les retours de flamme. Mettre les récipients et l'équipement de manutention à la terre et les attacher ensemble. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### Autres informations

Empêcher toute fuite ou rejet additionnel s'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher la contamination des eaux souterraines et la pénétration du produit dans les drains. Ne pas rejeter dans le système d'égout sanitaire ni dans les eaux de surface. Alerter les autorités locales en cas de rejet substantiel ne pouvant être confiné.

### Précautions environnementales

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

### Méthodes de nettoyage

Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Transporter le produit à l'aide d'un équipement antiétincelles ou antidéflagrant puis le placer dans un récipient approprié pour la mise au rebut. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Manutention

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans des endroits ventilés seulement. Assurer une ventilation adéquate pour prévenir l'accumulation de vapeur pendant et après l'utilisation.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter l'inflammation des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la masse. Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne

pas fumer. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Une inflammation et/ou un retour de flamme peuvent survenir.

**Entreposage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hors de la portée des enfants.

**Matières incompatibles**

Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Limites d'exposition**

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

Nom chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Acetone	250 ppm - TWA 500 ppm - STEL	500 ppm - TWA 1200 mg/m <sup>3</sup> - TWA 750 ppm - STEL 1800 mg/m <sup>3</sup> - STEL	250 ppm - TWA 500 ppm - STEL	500 ppm - TWA 750 ppm - STEL	500 ppm - TWAEV 1190 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 1000 ppm - STEV 2380 mg/m <sup>3</sup> - STEV
n-Butyl acetate	150 ppm - TWA 200 ppm - STEL	150 ppm - TWA 713 mg/m <sup>3</sup> - TWA 200 ppm - STEL 950 mg/m <sup>3</sup> - STEL	20 ppm - TWA	150 ppm - TWA 200 ppm - STEL	150 ppm - TWAEV 713 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 200 ppm - STEV 950 mg/m <sup>3</sup> - STEV
Talc	2 mg/m <sup>3</sup> - TWA	2 mg/m <sup>3</sup> - TWA	2 mg/m <sup>3</sup> - TWA	2 mg/m <sup>3</sup> - TWA	3 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV
Titanium dioxide	10 mg/m <sup>3</sup> - TWA	10 mg/m <sup>3</sup> - TWA	10 mg/m <sup>3</sup> - TWA 3 mg/m <sup>3</sup> - TWA	10 mg/m <sup>3</sup> - TWA	10 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV
Ethanol	1000 ppm - STEL	1000 ppm - TWA 1880 mg/m <sup>3</sup> - TWA	1000 ppm - STEL	1000 ppm - STEL	1000 ppm - TWAEV 1880 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV
Isopropyl alcohol	200 ppm - TWA 400 ppm - STEL	200 ppm - TWA 492 mg/m <sup>3</sup> - TWA 400 ppm - STEL 984 mg/m <sup>3</sup> - STEL	200 ppm - TWA 400 ppm - STEL	200 ppm - TWA 400 ppm - STEL	400 ppm - TWAEV 985 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 500 ppm - STEV 1230 mg/m <sup>3</sup> - STEV
Propylene glycol monomethyl ether acetate	N/E	N/E	50 ppm - TWA 75 ppm - STEL	50 ppm - TWA 270 mg/m <sup>3</sup> - TWA	N/E
Isobutyl alcohol	50 ppm - TWA	50 ppm - TWA 152 mg/m <sup>3</sup> - TWA	50 ppm - TWA	50 ppm - TWA	50 ppm - TWAEV 152 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV
Toluene	20 ppm - TWA	50 ppm - TWA 188 mg/m <sup>3</sup> - TWA Substance may be readily absorbed through intact skin	20 ppm - TWA Adverse reproductive effect	20 ppm - TWA	50 ppm - TWAEV 188 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV Skin absorption can contribute to overall exposure.
Octane	300 ppm - TWA	300 ppm - TWA 1400 mg/m <sup>3</sup> - TWA	300 ppm - TWA	300 ppm - TWA	300 ppm - TWAEV 1400 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 375 ppm - STEV 1750 mg/m <sup>3</sup> - STEV
Heptane	400 ppm - TWA 500 ppm - STEL	400 ppm - TWA 1640 mg/m <sup>3</sup> - TWA 500 ppm - STEL 2050 mg/m <sup>3</sup> - STEL	400 ppm - TWA 500 ppm - STEL	400 ppm - TWA 500 ppm - STEL	400 ppm - TWAEV 1640 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV 500 ppm - STEV 2050 mg/m <sup>3</sup> - STEV
Silica, crystalline	0.025 mg/m <sup>3</sup> - TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup> - TWA	0.025 mg/m <sup>3</sup> - TWA	0.10 mg/m <sup>3</sup> - TWA	0.1 mg/m <sup>3</sup> - TWAEV

**Légende**

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
 Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta  
 Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique  
 Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario  
 Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec  
 N/E - Non établi

**Mesures techniques**

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

lunettes de sécurité avec protections latérales S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: lunettes de sécurité à protection intégrale

**Protection de la peau**

Gants protecteurs et habillement imperméable.

**Protection respiratoire**

N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Dans une application dépassant les limites d'exposition admissibles, porter un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH sélectionné par un technicien qualifié en fonction des conditions de travail particulières. Pour vaporiser le produit ou l'appliquer en lieu confiné, porter un appareil respiratoire recommandé pour la pulvérisation de peinture ou pour la protection contre les vapeurs organiques conforme aux normes NIOSH.

**Mesures d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Aspect</b>	liquide
<b>Odeur</b>	solvant
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité (lbs/gal)</b>	9.15 - 9.25
<b>Densité</b>	1.09 - 1.11
<b>pH</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Viscosité (cps)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Aucun renseignement disponible
<b>% solides en masse</b>	40 - 50
<b>% solides en volume</b>	20 - 30
<b>% volatiles en masse</b>	50 - 60
<b>% volatiles en volume</b>	70 - 80
<b>Teneur limite réglementaire en COV (g/l)</b>	<550
<b>Point d'ébullition (°F)</b>	132
<b>Point d'ébullition (°C)</b>	56
<b>Point de congélation (°F)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point de congélation (°C)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Point d'éclair (°F)</b>	20
<b>Point d'éclair (°C)</b>	-6.7

Méthode de mesure du point d'éclair	PMCC
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limite supérieure d'explosion:	Non applicable
Limite inférieure d'explosion:	Non applicable
Temp d'autoignition (°F)	Aucun renseignement disponible
Temp d'autoignition (°C)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°F)	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition (°C)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Aucun renseignement disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Sans objet
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Tenir loin des flammes, des surfaces chaudes, de l'électricité statique et des sources d'allumage. Étincelles. Température élevée.
Matières incompatibles	Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions d'emploi normales.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

#### Informations sur les voies d'exposition probables

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

#### Toxicité aiguë

#### Renseignements sur le produit

Une exposition répétée et prolongée aux solvants organiques peut causer des dommages irréversibles au cerveau et au système nerveux. Il peut être nocif ou fatal de faire intentionnellement un usage abusif du produit en concentrant et en inhalant les vapeurs.

#### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Aucun renseignement disponible

#### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Contact avec les yeux** Gravement irritant pour les yeux. Peut causer des brûlures. Risque de lésions oculaires graves. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut causer une rougeur, une démangeaison et une douleur.



---

<b>Contact avec la peau</b>	Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite. Un contact prolongé avec la peau peut dessécher la peau et entraîner une dermatite.
<b>Inhalation</b>	Nocif par inhalation. En concentration élevée, les vapeurs et aérosols irritent les yeux, le nez, la gorge et les poumons et peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des pertes de conscience, ainsi que d'autres effets néfastes au système nerveux central.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut irriter les membranes muqueuses. Une petite quantité de ce produit aspiré dans le système respiratoire lors de l'ingestion ou du vomissement peut causer des dommages pulmonaires bénins ou graves, pouvant à la limite entraîner la mort.
<b>Sensibilisation:</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Effets neurologiques</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Effets mutagènes</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Effets sur la reproduction</b>	Risque possible d'altération de la fertilité. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
<b>Effets sur le développement</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Effets sur les organes cibles</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Peut causer des troubles et des lésions au/à la. Appareil respiratoire. Système nerveux central (SNC).
<b>STOT - exposition répétée</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation. Contient : Silice cristalline. Le CIRC a établi que, sous une forme inhalable, la silice cristalline est cancérigène pour l'être humain. Le risque de cancer dépend de la durée et du degré d'exposition à l'inhalation de la brume de pulvérisation ou de la poussière de ponçage provenant de la peinture sèche. Peut causer des troubles et des lésions au/à la. Foie. Rein. Rate. Sang. Système nerveux central (SNC).
<b>Autres effets néfastes</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Risque d'aspiration</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'aspiration de faibles quantités de ce produit dans l'appareil respiratoire durant l'ingestion ou la régurgitation peut causer de graves lésions aux poumons pouvant conduire à la mort.

### Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

<b>ETAmél (orale)</b>	9073 mg/kg
<b>ETAmél (cutané)</b>	9605 mg/kg
<b>ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)</b>	187.7 mg/L
<b>ETAmél (inhalation-vapeur)</b>	55 mg/L

### Composant

#### Acetone

LD50 oral : 5800 mg/kg (Rat)

n-Butyl acetate

LD50 oral : 10768 mg/kg (Rat)  
 LD50 cutané : > 17600 mg/kg (Lapin)  
 LC50 Inhalation (Vapeur) : ppm (Rat, 4 hr.)  
 Sensibilisation: non sensibilisant (cochon de Guinée)

Titanium dioxide

LD50 oral : > 10000 mg/kg (Rat)

Ethanol

LD50 oral : mg/kg (Rat)  
 LC50 Inhalation (Vapeur) : ppm (Rat, 10 hr.)

Isopropyl alcohol

LD50 oral : mg/kg (Rat)  
 LD50 cutané : mg/kg (Lapin)  
 LC50 Inhalation (Vapeur) : ppm (Rat)

Propylene glycol monomethyl ether acetate

LD50 oral : 8532 mg/kg (Rat)  
 LD50 cutané : > 5000 mg/kg (Lapin)  
 LC50 Inhalation (Vapeur) : > 4345 ppm

Isobutyl alcohol

LD50 oral : 2460 mg/kg (Rat)  
 LD50 cutané : 3400 mg/kg (Lapin)  
 LC50 Inhalation (Vapeur) : 19200 mg/m<sup>3</sup> (Rat, 4 hr.)

Toluene

LD50 oral : 636 mg/kg (Rat)  
 LD50 cutané : 14100 µL/kg (Lapin)  
 LC50 Inhalation (Vapeur) : 49000 mg/m<sup>3</sup> (Rat, 4 hr.)

Heptane

LC50 Inhalation (Vapeur) : 103000 mg/m<sup>3</sup> (Rat, 4 hr.)

Silica, crystalline

LD50 oral : 500 mg/kg (Rat)

**Toxicité chronique**

**Cancérogénicité**

*L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène .:*

<b>Nom chimique</b>	<b>CIRC</b>	<b>NTP</b>
Titanium dioxide	2B - Possible Human Carcinogen	
Silica, crystalline	1 - Human Carcinogen	Known Human Carcinogen

- Sous forme de particules inhalables, la silice cristalline est maintenant considérée comme cancérogène pour l'humain par le CIRC (1). Le risque de développer un cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition aux particules et poussières inhalables produites par le sablage de peinture sèche.
- Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. "

**Légende**

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer  
 NTP : National Toxicity Program  
 OSHA : Occupational Safety & Health Administration

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### **Effets écotoxicologiques**

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

### **Renseignements sur le produit**

#### **Toxicité aiguë aux poissons**

Aucun renseignement disponible

#### **Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques**

Aucun renseignement disponible

#### **Toxicité aiguë aux plantes aquatiques**

Aucun renseignement disponible

#### **Persistance et dégradabilité**

Aucun renseignement disponible.

#### **Potentiel de bioaccumulation**

Aucun renseignement disponible.

#### **Mobilité dans des milieux environnementaux**

Aucun renseignement disponible.

#### **Ozone**

Aucun renseignement disponible

### **Composant**

#### **Toxicité aiguë aux poissons**

##### Acetone

LC50: 8300 (Bluegill - 96 hr.) mg/L

##### n-Butyl acetate

LC50: 18 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

##### Titanium dioxide

LC50: > 1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

#### **Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques**

##### Acetone

CE50 (- UVA): 12600 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

##### n-Butyl acetate

CE50 (- UVA): 72.8 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

#### **Toxicité aiguë aux plantes aquatiques**

##### n-Butyl acetate

CE50 (- UVA): 674.7 mg/L (Green algae (Scenedesmus subspicatus), 72 hrs.)

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

#### Avertissement au sujet des contenants vides

Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produits. Respecter les avertissements de l'étiquette, même après avoir vidé le contenant. Les vapeurs résiduelles peuvent exploser à l'inflammation.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### TMD

Nom officiel d'expédition

Peinture

Classe de danger

3

No ONU

UN1263

Groupe d'emballage

II

Désignation

UN1263, Paint, 3, II

#### ICAO

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

#### IMDG / OMI

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

### 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

#### Inventaires internationaux

TSCA : États-Unis

Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.

LIS : Canada

Oui - Tous les composants sont énumérés ou exclus.

#### Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

##### INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% de Poids (max.)</u>	<u>INRP - Sections 1-4</u>
Acetone	67-64-1	10 - 30%	Listed
n-Butyl acetate	123-86-4	10 - 30%	Listed

Ethanol	64-17-5	3 - 7%	Listed
Isopropyl alcohol	67-63-0	1 - 5%	Listed
Propylene glycol monomethyl ether acetate	108-65-6	1 - 5%	Listed
Isobutyl alcohol	78-83-1	1 - 5%	Listed
Toluene	108-88-3	0.5 - 1%	Listed
Octane	111-65-9	0.25 - 0.5%	Listed
Heptane	142-82-5	0.25 - 0.5%	Listed

### INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% de Poids (max.)</u>	<u>INRP - Section 5</u>
n-Butyl acetate	123-86-4	10 - 30%	Listed
Ethanol	64-17-5	3 - 7%	Listed
VM&P naphtha	64742-89-8	3 - 7%	Listed
Isopropyl alcohol	67-63-0	1 - 5%	Listed
Propylene glycol monomethyl ether acetate	108-65-6	1 - 5%	Listed
Toluene	108-88-3	0.5 - 1%	Listed

### SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPD

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**HMIS - Santé: 2\* Inflammabilité : 3 Réactivité: 1 EPI : -**

### **Légende HMIS**

0 = Danger minimal

1 = Danger faible

2 = Danger modéré

3 = Danger sérieux

4 = Danger sévère

\* = Danger chronique

X = Défini par l'utilisateur

*Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.*

*Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.*

**AVERTISSEMENT!** Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à

[http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked\\_questions-questions\\_posees-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php) pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

**Préparée par** Service de Gestion des Produits  
Benjamin Moore & Co.  
101 Paragon Drive  
Montvale, NJ 07645  
855-724-6802

**Date de révision :** 08-juin-2017  
**Cause de la révision** Non disponible

**Avis de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

**FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE**